



## Le Courrier de la Marche Mondiale des Femmes contre les Violences et la Pauvreté - N° - 231 -septembre 2013

Bonjour, voici quelques textes, rendez-vous et communiqués concernant les droits des femmes, en espérant qu'ils vous seront utiles. Ceci est un bulletin de collecte d'informations, ce qui veut dire que nous ne sommes pas obligatoirement d'accord avec tout ce qui est écrit (sauf pour les communiqués signés Marche mondiale des Femmes).

Si vous recevez ces informations plusieurs fois (attention, vérifiez que l'expéditeur est bien directement la Marche) ou si vous ne voulez plus les recevoir, répondez à ce mail. Faites passer à vos réseaux et ami-es.

Site : <http://www.mmf-france.fr>

---

### SOMMAIRE

- 1 - Pour que vive la maternité des Lilas aux Lilas - Page 1
- 2 - Travailleuses et droit syndical : quels enjeux pour les femmes en Tunisie - Page 2
- 3 - X. Dor à nouveau condamné pour délit d'entrave à l'IVG au TGI de Paris - CADAC, Planning Familial, ANCIC - Page 2
- 4 - Pétition : Stop aux revendications masculinistes au Sénat - Page 2
- 5 - Faire enfin reculer la prostitution en France et engager la société auprès de ses victimes - Abolition 2012 - Page 3
- 6 - Prostitution, des papillons au vendre - Christine Le Doare - Page 5
- 7 - Communiqué de presse : Facho, machos : hors de nos murs ! - Page 7
- 8 - Projet de loi « Pour l'égalité entre les femmes et les hommes » - Communiqué de presse CNDP
- 9 - Xavier Dor à nouveau condamné pour délit d'entrave à l'IVG au TGI de Paris - Planning Familial - CADAC - ANCIC - Page 9
- 10 - Police du «Gender»: les associations de parents d'élèves réagissent - Judith Silberfeld - Page 9
- 11 - « Pères perchés » ou masculinistes : les vrais chiffres - Patric Jean - Zero Macho - Page 10
- 12 - Libération, le re-père des anti-féministes - Page 11
- 13 - Le nouveau président du CIO défend le multiculturalisme - LDIF - CLEF - Page 13
- 14 - L'ultime combat des «femmes de réconfort» coréennes - Sébastien Falletti - lefigaro.fr
- 15 - « Accès à la contraception, grossesses non prévues et avortements à risques : état des lieux dans les pays du Sud » - Paris - 25 septembre - Page 14
- 16 - Hommage à Rita Thalmann - 3 octobre - Paris - Page 15
- 17 - Colloque « Violences et soins : Soins des victimes/ Victimes des soins - 5 novembre - Mémoire Traumatique et Victimologie - Page 15
- 18 - Débat « Opression des femmes étrangères ou migrantes dans le système prostitueur -Paris - 7 novembre - Rajfire - Mouvement du Nid - Page 16
- 19 - Livre « L'Ennemi Principal » de Christine Delphy : Rencontre - Paris - 28 septembre - Page 16
- 20 - Livre « Se dire lesbienne Vie de couple, sexualité, représentation de soi - Natacha Chetcuti
- 21 - Spectacle « Je suis Top ! Les confidences d'une femme qui a percé le plafond de verre » - Blandine Metayer - Page 16

---

### MOBILISATIONS

Pour que vive la maternité des Lilas aux Lilas

#### MANIFESTATION

21 septembre 2013 A 11 heure

Départ Place de la Mairie des Lilas

L'ARS reculera devant notre détermination !

Plus d'infos : [www.la-maternite-des-lilas-vivra.com](http://www.la-maternite-des-lilas-vivra.com)

## « Travailleuses et droit syndical : quels enjeux pour les femmes en Tunisie

« Nous voulons garder notre travail sans perdre notre dignité »

Samedi 21 septembre - 14h à 17h30

Bourse du travail, salle Petite Congrès

85 rue Charlot, IIIe arrondissement - Paris - Métro Oberkampf

### 3 - X. Dor à nouveau condamné pour délit d'entrave à l'IVG au TGI de Paris - CADAC, Planning Familial, ANCIC

Ce Lundi 16 septembre, la 31<sup>ème</sup> chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris vient de rendre son verdict dans le procès opposant Le Planning Familial 75 à Xavier Dor qui, avec d'autres opposants, s'était introduit dans les locaux du Planning Familial 75 les 25 et 26 juin 2012. L'association avait porté plainte pour « entrave à l'interruption de grossesse par pressions, menaces ou intimidation du personnel, d'une patiente ou de son entourage », délit puni par la loi à condition que les personnes puissent ou osent porter plainte.

Le Planning Familial, l'ANCIC (Association nationale des Centres d'Interruption Volontaires de Grossesse et de contraception) et la CADAC (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception) s'étaient constituées parties civiles à ce procès.

Cet opposant actif à l'avortement a déjà fait l'objet de comparutions et condamnations devant les tribunaux correctionnels de France pour délit d'entrave à l'IVG car, malgré la loi, il nie toujours aux femmes le droit à disposer de leur corps et d'exercer leur libre choix en matière de sexualité, de contraception et d'avortement.

Le verdict rendu aujourd'hui condamne ces agissements et réaffirme que ce droit inscrit dans la loi depuis presque 40 ans ne peut plus être bafoué sans vergogne par des opposants qui s'estiment au-dessus des lois et nuisent ainsi à la société. Toute femme doit pouvoir avorter aujourd'hui en France sans avoir à justifier son choix, sans culpabilisation ni stigmatisation et quelle que soit sa situation sociale, économique ou géographique. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des campagnes nationales d'information sur la sexualité la contraception et l'avortement comme celle initiée par le Conseil régional Ile-de-France en partenariat avec Le Planning Familial, l'Ancic et la Cadac. Cela va de pair avec le développement de centres de proximité de qualité qui permettent un accès rapide à l'avortement et la formation adaptée de professionnels-les de santé en matière de contraception et d'IVG.

Il est temps que ce droit inscrit dans la loi soit enfin légitime et cesse d'être considéré comme un droit « à part ». Les associations poursuivront leur combat pour que toute femme puisse exercer ce choix ici ou ailleurs.

### 4 - Pétition : Stop aux revendications masculinistes au Sénat - La Fédération Nationale Solidarité Femmes - SOS Les Mamans - Collectif Abandon de Famille - Tolérance Zéro - L'Enfant d'Abord

Face à l'offensive des masculinistes par des amendements dans la loi Egalité Femmes/Hommes, La Fédération Nationale Solidarité Femmes, SOS Les Mamans et le Collectif Abandon de Famille - Tolérance Zéro, ont lancé une pétition demandant les retraits de ces amendements.

« Le masculinisme rassemble des mouvements d'hommes refusant l'égalité femmes-hommes. Ils sont souvent représentés par des mouvements dits "de pères" qui instrumentalisent la question de la parentalité pour véhiculer leur opinion. Une grande partie des masculinistes défend ou minimise les questions comme le viol, la violence conjugale, l'inceste.

*Notre demande :* Nous demandons à l'Assemblée nationale de ne pas accepter cet amendement au projet de loi Egalité Femme-Homme déposé le 16 septembre et voté au Sénat et qui intègre les principales revendications masculinistes.

*A savoir* : - la résidence alternée imposée par défaut : lorsqu'elle n'est pas un choix concerté et librement consenti par les deux parents, les décisions des juges des affaires familiales doivent être du « sur mesure », au cas par cas, et toujours considérer avant tout l'intérêt supérieur de l'enfant, sans idéologie annexée, surtout si il a des allégations de violences intrafamiliales ; - le SAP (syndrome d'aliénation parentale) : « des manipulations diverses ayant pour objet la dégradation voire la rupture du lien familial est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 euros ». Si cet amendement était voté, les dénonciations de violences sexuelles et d'inceste par un parent, ou des carences et déficiences parentales pourraient, comme c'est déjà souvent le cas, être considérées comme une manipulation. Pour rappel, il s'agit d'un concept inventé par un psychologue nord-américain Richard Gardner, qui prônait la pédophilie et les paraphilies comme utiles à la perpétuation de l'espèce. Ce concept ne repose sur aucune base scientifique (2). Les spécialistes de cette question reconnaissent dans ce type de mesure un « bouclier pour les pères agresseurs sexuels ». (3)

Faut-il rappeler que 3% des enfants sont victimes d'inceste ? Seront mises en danger et passibles de sanctions les femmes victimes de violences qui sont dans l'obligation de se mettre en sécurité pour protéger leur vie et celle de leurs enfants en s'éloignant. Il s'agit d'un recul sur le principe d'égalité.

Faut-il rappeler qu'un homme tue sa compagne tous les 2 jours en France ? - Égalité femmes-hommes durant la vie commune : nous rappelons que cette égalité n'existe que très rarement durant la vie commune, les mères étant les principales actrices de la prise en charge des enfants.

Nous dénonçons également la tentative de contournement de la mission établie par la Direction des affaires civiles et du sceau ( à la demande de Madame la Ministre Christiane Taubira, garde des Sceaux, ministre de la Justice ) et la Direction générale de la cohésion sociale ( Madame Dominique Bertinotti, Ministre déléguée auprès de la ministre des Affaires sociales et de la Santé, chargée de la Famille) pour mener une réflexion sur les moyens d'assurer le respect de la « coparentalité » entre les parents séparés. Cet amendement est sans égard pour le contradictoire porté sur la résidence alternée par les associations de défense des femmes, des enfants et des parents. Nous rappelons l'importance d'attendre les conclusions du groupe de travail rendues le 30 novembre 2013 ainsi que le débat qui s'en suivra.

En réduisant et en liant la définition de « coparentalité » au seul mode de résidence, et en validant des théories déviantes, M. Mézard, Mme Laborde et MM. Alfonsi, Barbier, Baylet, Bertrand, Collin, Fortassin, Hue, Mazars, Placade, Requier, Tropeano, Vall et Vendasi proposent d'intégrer dans la loi Egalité Femmes - Hommes les principales revendications masculinistes.

Faut-il grimper sur les grues et les églises pour avoir raison ?

(1) Amendement N° 108 rect. [http://www.senat.fr/amendements/2012-2013/808/Amdt\\_108.html](http://www.senat.fr/amendements/2012-2013/808/Amdt_108.html)

(2) Le DSM (Diagnostic Statistical Manuel) manuel scientifique international, a refusé son inclusion en avril 2012 faute de preuves empiriques suffisantes.

(3) Divorce, séparation : les enfants sont-ils protégés ? Jacqueline Phélip, Maurice Berger -Ed Dunod <http://www.dunod.com/sciences-sociales-humaines/action-sociale-et-medico-sociale/enfants-et-adolescents/divorce-separation-les-enfants-sont-i>

(4) Pétition sur Change.org <http://www.change.org/fr/p%C3%A9titions/les-masculinistes-s-invitent-dans-la-loi-egalit%C3%A9-n-808-807-794-831-rect-108>

Signer sur : <http://www.change.org/fr/p%C3%A9titions/ne-votez-pas-l-amendement-masculiniste-dans-la-loi-egalit%C3%A9>

## DES TEXTES...

### 5 - Communiqué de presse : Faire enfin reculer la prostitution en France et engager la société

**auprès de ses victimes, Le principe est acquis, place à la loi !** – Les associations d'Abolition 2012/2013

Pour la troisième fois en deux ans, les député-es de tous bords s'accordent autour d'une refonte globale et cohérente des politiques publiques en matière de prostitution : après le rapport Bousquet-Geoffroy et la résolution réaffirmant la position abolitionniste de la France, le rapport d'information Olivier vient en effet d'être adopté à l'unanimité des membres de la délégations aux droits des femmes.

Nos 55 associations de soutien aux personnes prostituées, de lutte contre les violences faites aux femmes et de promotion de l'égalité femmes-hommes s'en félicitent vivement et prennent date : la prostitution étant la dernière des violences faites aux femmes dont les victimes sont encore pénalisées et les auteurs impunis, nous exigeons l'adoption effective d'une loi pour le 25 novembre 2013 !

Nous prendrons le temps d'analyser avec attention chacune des 40 recommandations du rapport Olivier et les confronterons à l'expertise de terrain et de fond de chacune de nos associations. Mais nous saluons solennellement dès aujourd'hui les 4 grands axes du rapport :

- Mieux lutter contre les réseaux de traite et de proxénétisme ;
- Accompagner globalement les personnes prostituées, notamment en les aidant à sortir de la prostitution ;
- Renforcer l'éducation à la sexualité et la prévention ;
- Responsabiliser les clients et pénaliser l'achat d'actes sexuels.

Transposés en dispositions législatives, ces 4 axes permettraient d'engager toute la société auprès des victimes de cette forme particulièrement violente d'exploitation que représente la prostitution.

Nous veillerons donc à ce que chacune de nos recommandations (Voir ci-dessous) soient reprises à l'occasion de l'examen d'une grande loi globale abolitionniste.

*Recommandations portées par les 55 associations du Collectif Abolition 2012*

\* L' inversion de la charge pénale : une exigence de justice et de protection des femmes !

- Abrogation du délit de racolage qui, depuis 1939, pèse injustement sur les personnes prostituées alors que sa rédaction permettrait d'interpeller les clients prostitueurs ;

- Création d'un délit sanctionnant tout achat d'un acte sexuel pour mettre fin aux droits des hommes à imposer un rapport sexuel par l'argent ;

\* Le renforcement de la politique pénale de lutte contre le proxénétisme et l'indemnisation de ses victimes

- L'arsenal juridique français en la matière est très bon mais doit être mieux utilisé, notamment en confisquant systématiquement les biens du proxénétisme en plus des peines de prison prononcées.

- Inclure le proxénétisme dans la liste des crimes les plus graves ouvrant le droit à une indemnisation (art 7 06-3 du Code de procédure pénale) ;

\* De véritables alternatives à la prostitution, y compris pour les personnes étrangères.

- Lancement d'un plan Marshall pour les alternatives à la prostitution et financement d'un accompagnement social global vers une insertion socio professionnelle

- Mise en place d'un partenariat de confiance « Etat, association, personne prostituée » pour octroyer un titre de séjour aux personnes étrangères qui ne peuvent pas dénoncer leur proxénète (peur des représailles, menaces sur la famille au pays) mais qui ont effectivement rompu avec le milieu prostitutionnel et s'engagent dans un programme de sortie de la prostitution, avec un accompagnement associatif.

\* Une politique ambitieuse d'éducation à l'égalité et à la sexualité, de prévention et d'information.

- Développement d'une politique ambitieuse d'éducation à la sexualité et à l'égalité entre les filles et les garçons incluant une lutte contre le sexisme.

- Mise en place d'une politique de prévention des risques prostitutionnels.
- Mise en place de la formation des professionnels (police, justice, travail social, professionnels de la santé)

1- Mise en oeuvre de campagnes de sensibilisation à la violence que constitue la prostitution et dénonciation de l'achat de tout acte sexuel (tel que prévu dans le plan interministériel de lutte contre les violences 2011-2013).

*Signataires : Amicale du Nid - Association contre la prostitution des enfants - Association européenne contre les violences faites aux femmes au travail - Association femmes libres - Association française des femmes des carrières juridiques - Association Les Effronté-E-s - Centre de recherches internationales et de formation sur l'inceste et la pédocriminalité - Centre national d'information sur les droits des femmes et des familles - Chiennes de garde - Choisir la cause des femmes - Clara Magazine - Coalition against trafficking in women - Collectif Alouette - Collectif féministe contre le viol - Collectif fier-e-s et révolutionnaires du Parti communiste français - Collectif lesbiennes féministes ba-ham - Collectif national droits des femmes - Comité permanent de liaison des associations abolitionnistes du proxénétisme - Commission genre et mondialisation d'ATTAC - Conseil national des femmes françaises - Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception - Coordination française pour le lobby européen des femmes - Coordination lesbienne en France - Elu/es contre les violences faites aux femmes - Encore féministes ! - Ensemble l'égalité c'est pas sorcier - Equipes d'action contre le proxénétisme - Espace Simone de Beauvoir - Fédération nationale GAMS - Fédération national solidarité femmes - Femmes en résistance - Femmes pour le Dire, Femmes pour Agir - Femmes solidaires - FIT Une femme, un toit - Fondation Scelles - L'Escale - Le lobby européen des femmes - Le monde à travers un regard - Les moutons noirs - Les trois quarts du monde - Maison des Femmes, Paris - Marche Mondiale des Femmes France - Mémoire traumatique et victimologie - Mouvement des jeunes femmes - Mouvement du Nid - France - Mouvement national Le Cri - Osez le féminisme ! - Rajfire - Regards de femmes - Réseau féministe Ruptures - SOS les mamans - SOS sexisme - Zéromacho - Zonta club de France*

Le site : [www.abolition2012.fr](http://www.abolition2012.fr)

## **6 - Prostitution, des papillons au vendre - Christine Le Doare**

Nous y sommes, Maud Olivier, députée de l'Essonne, a présenté à la délégation des droits des femmes un ensemble de recommandations visant à abolir la prostitution en France. Va suivre une proposition de loi visant à « lutter contre le proxénétisme, accompagner des femmes prostituées, adopter une prévention auprès des jeunes, et à responsabiliser les clients. ». Enfin, le travail des associations féministes et humanistes qui notamment luttent contre les violences sexuelles, la persévérance des associations comme le Mouvement et l'Amicale du Nid et du Réseau des "Survivantes de la prostitution" qui travaillent en direction des personnes prostituées et contre le système prostitueur, l'implication des politiques engagés en faveur de l'abolition, Danielle Bousquet et Guy Geoffroy d'abord, Catherine Coutelle et Maud Olivier ensuite, et de tant d'autres, l'énergique mobilisation du Collectif Abolition 2012/13, enfin, vont porter leurs fruits.

Beaucoup de journalistes semblent l'ignorer, mais le régime juridique en France, est déjà l'abolition, seulement, il était mal appliqué. Avec cette proposition de loi, nous allons pouvoir corriger le tir c'est-à-dire soutenir les personnes prostituées contre le système prostitueur, qu'il s'agisse des proxénètes comme des clients qui entretiennent la demande. Il faudra donc abolir le délit de racolage, adopter des programmes sociaux de réinsertion, renforcer la lutte contre la traite et pénaliser les clients prostitueurs. C'est tout le sens d'une politique abolitionniste, c'est différent de la prohibition qui elle pénalise tous les acteurs, personnes prostituées comprises.

Il ne faut pas s'y tromper, il ne s'agit pas d'une bataille de pouvoir, il s'agit de la vie de tant d'êtres humains, ainsi que de la société dans laquelle nous voulons vivre. Cette question est cruciale et son traitement aura un impact sur l'avenir des femmes et des hommes de ce pays, sur leurs relations. Les personnes prostituées sont bien les victimes des violences sexuelles dont nos sociétés sont comptables, bien souvent avant d'entrer dans la prostitution, pendant qu'elles se prostituent et de

longues années après en être sorties. De bonne foi, il n'est pas possible de soutenir que l'intrusion d'inconnus dans l'intimité d'une personne contrainte à des pratiques sexuelles qu'elle ne désire pas, est sans conséquence sur son équilibre, sa santé, son espérance de vie. S'enfiler des sexes, respirer des odeurs, toucher des peaux, et à la chaîne, parfois dans des conditions sordides, laisse des traces.

Bien sûr, il est toujours possible de trouver des prostitué-es- qui disent maîtriser la situation et même la choisir, peu de femmes et d'hommes issus de la bourgeoisie, malgré tout ! Dans certaines situations ultra minoritaires, c'est possible, mais les politiques publiques construisent des projets de société, doivent éduquer à l'égalité et contre les violences de genre, dont les violences sexuelles. Elles doivent aussi se donner les moyens d'éradiquer un barbare trafic d'êtres humains. Or, il n'est pas cohérent de lutter contre la traite en laissant se développer une prostitution dont il est impossible de s'assurer qu'elle est vraiment «libre». Dans tous les cas, tout échange d'argent nourrit le système prostitueur, l'un des trois marchés criminels les plus prolifiques avec ceux de la drogue et des armes.

Tant a déjà été écrit et dit sur la nécessité d'abolir la prostitution, qu'il s'agisse du contexte de violence et d'humiliation dans lequel s'exerce la prostitution ; du terrible bilan des pays réglementaristes et, à l'inverse, de l'expérience globalement positive des pays nordiques ; des méfaits de la prostitution sur la santé de personnes soumises à un stress tel qu'elles ne peuvent l'assumer que dans le déni et la dissociation mentale ; de la nécessité d'abolir enfin les privilèges de genre de la domination masculine et de questionner les idées reçues sur la sexualité ; etc.

De solides arguments sont disponibles pour qui veut bien dépasser la surface des clichés complaisants. Des témoignages poignants et édifiants de prostitué--s ou ex-prostitué-es explicitent les violences diffuses et/ou sauvages subies dans le cadre du système prostitueur. Il suffit de bien vouloir les entendre plutôt que de se rassurer avec les deux ou trois porte-parole professionnels d'un lobby individualiste et ultralibéral, favorable à la libéralisation de la marchandisation des corps.

Alors, à l'aube de l'adoption d'une loi digne, juste, humaine et féministe, j'espère qu'un massif mouvement citoyen se lèvera pour conforter les élus, associations et individu-es à l'origine de ce projet afin, tous ensemble, de dire enfin stop à cet usage archaïque, non pas le plus vieux métier du monde, mais bien la plus vieille arnaque patriarcale. La prostitution n'existe que parce que des hommes ont pensé avoir le droit d'exercer une domination sur les femmes, convaincus que leur position sociale de dominant, leur pouvoir, les autorisait à contrôler la sexualité aussi en dehors du mariage et à asservir des femmes destinées à assouvir leurs désirs.

Avec un cynisme sans nom et une grande hypocrisie, ils ont exigé un quota de femmes sacrifiées à leurs fantasmes de pouvoir, tout en les méprisant, les cachant et les isolant. Mais, surtout pas leurs mères, leurs femmes, leurs filles, seulement les autres, les pauvres, les racisées, les immigrées, etc. Une exploitation ultime et particulièrement malveillante de la misère.

Plus personne ne l'ignore, la prostitution n'a en réalité pas grand-chose à voir avec la sexualité, les clients prostitueurs ne sont pas célibataires mais mariés le plus souvent, et les violeurs ne sont pas pour autant clients de la prostitution. Bref, les clichés ont vécu et ce temps là est révolu.

Certes, la sexualité humaine est diverse, complexe, mais il n'y a plus aucune raison pour que le genre/sexe masculin continue de s'assurer un accès privilégié et sécurisé, à moindre coût, à une sexualité «garantie» grâce à des rapports sexuels tarifés. L'égalité est en marche, seuls des échanges libres entre partenaires consentants sont acceptables ; l'esclavage sexuel, ni dans la conjugalité, ni dans la prostitution, n'est plus admissible. Bien sûr messieurs, il vous faudra séduire et convaincre, mais c'est bien le minimum, non ?

Du reste, la prostitution ce n'est pas du sexe. Le sexe entre adultes consentants, tout le monde s'en fiche. Ce qui, en revanche, est un problème, c'est l'échange d'argent, c'est l'achat d'un acte

sexuel tarifé. L'indisponibilité du corps humain, de ses organes comme de son intimité, doit être rappelée et garantie. Il ne peut y avoir de marché de la «passe», côté en bourse ou pas, encore moins de formation ni de diplôme de la bonne ou du bon prostitué-e. Et pourquoi pas des agences d'évaluation de la compétence ou de la performance tant qu'on y est !

Le libéralisme est passé par là, il faudrait tout monnayer, tout vendre, et spéculer aussi sur les corps humains, leur valeur sexuelle marchande. Mais, heureusement, certains états essayent de mettre des barrières. L'enjeu est de taille : des millions de femmes, d'enfants, quelques hommes aussi, chez nous et partout dans le monde, comptent sur nous ; pourvu que nous soyons à la hauteur ! Avec un peu de cohérence et de volonté politique, bientôt, nous rejoindrons les pays progressistes qui ont bien eu raison de faire le pari d'un autre vivre ensemble et de faire évoluer les mentalités. Il faut toujours espérer que les mentalités évolueront dans le sens de l'émancipation de toutes et tous.

Lutter contre les violences inouïes du système prostitueur, voici pour la France une belle façon de se distinguer et de briller au plan international, surtout, ne la manquons pas.

- Sites d'information sur les régimes politiques abolitionnistes : <http://www.abolition2012.fr>

<http://www.mouvementdunid.org> ; <http://www.prostitutionetsociete.fr>

- Informations sur le lobby pro-prostitution : <http://scoop-it/u/fee-ministe>

- Informations classées par rubriques (légales, rapports, articles, etc.) sur la prostitution. Régulièrement mis à jour : <http://www.scoop-it/t/prostitution-les-lobbys-pro-french-English>

## **7 - Communiqué de presse : Facho, machos : hors de nos murs !**

Après avoir participé à une manifestation contre l'université du Front National à Marseille le samedi 14 septembre 2013, les jeunes militantes Julie et Sophia sont devenues la cible de "tweets" haineux émanant vraisemblablement de militants d'extrême-droite. Ces messages postés sur twitter, d'une violence extrême, mêlent menaces de viol et d'agressions physiques, insultes à caractère sexiste, raciste et antisémite. Après l'affaire similaire qui a concerné Rokhaya Dialo, les femmes sont encore une fois victimes d'un acharnement d'une exceptionnelle gravité raison de leurs engagements, de leurs idées et parce que ce sont des femmes.

Que ce soient les fascistes ou le sexisme ordinaire qui hantent les réseaux sociaux, ces appels criminels sont aujourd'hui monnaie courante, comme en témoigne la récente campagne du "collectif des féministes" suite à l'article du blogueur Kamal banalisant le viol.

Il est inadmissible que, dans un premier temps, les services de police ayant reçu Julie, victime des menaces de viol, aient cherché à la dissuader de porter plainte, prétextant que ces menaces n'étaient qu'une conséquence presque normale de l'engagement politique. Ils se sont bornés à accepter qu'elle dépose une simple main courante, ce qui équivaut à banaliser l'appel au viol sur internet. Heureusement, la plainte est désormais déposée.

Nous interpellons fortement le Ministre de l'intérieur M. Valls afin qu'il réagisse au comportement irresponsable des fonctionnaires de police face aux menaces de viol signés par des fascistes misogynes, ainsi que la Ministre aux droits des femmes et la Ministre de la Justice, Mme Belkacem et Mme Taubira, pour avoir un texte de loi antisexiste que le mouvement féministe appelle de ces vœux depuis de très longues années.

Nous interpellons fortement Monsieur le Ministre de l'Intérieur afin que cesse la situation actuelle dans laquelle les internautes considèrent les réseaux sociaux comme un espace de non-droit et se permettent de proférer des propos qui, invoqués verbalement ou dans un journal écrit, seraient sanctionnés.

Nous interpellons fortement Monsieur le Ministre de l'Intérieur et Madame le Ministre de la Justice afin que les auteurs de tweets à caractère sexiste, racistes, antisémite et faisant l'apologie de crime contre l'humanité soient punis à la mesure de l'exceptionnelle gravité de leurs actes.

*Signataires* : Le Collectif Féministe Contre le Viol, le Collectif féministe et citoyen, les eFFRONTé-e-s, la Marche Mondiale des Femmes France, Femmes migrantes debout, la Fondation Copernic, la Maison des potes, Union des FAMilles Laïques, Réseau Education Populaire, ReSPUBLICA, Association Memorial 98, l'Union syndicale Solidaires, Solidaires Etudiant-e-s, la Fédération SUD Education, le Nouveau Parti Anticapitaliste, le Parti de Gauche, la Gauche Anticapitaliste, Vigilances et Initiatives Syndicales Antifascistes, les Alternatifs.

## **8 - Projet de loi « Pour l'égalité entre les femmes et les hommes » - Communiqué de presse CNDF**

Le projet de loi qui arrive aujourd'hui en première lecture au Sénat intitulé « pour l'égalité entre les femmes et les hommes » se présente comme « une approche intégrée de l'égalité ». L'intention y est : c'est en agissant sur toutes les discriminations à l'encontre des femmes, qui s'alimentent les unes les autres, que l'égalité progressera.

Mais ce programme vaste et ambitieux, au périmètre démesuré, aurait nécessité la mise en œuvre d'un vaste chantier de travail auquel les composantes du mouvement féministe auraient été largement associées. A la place, on se trouve en présence de mesures juxtaposées qui s'avèrent bien insuffisantes et timides.

Et ça n'est pas le passage en commission des lois du Sénat, depuis la présentation du projet le 3 juillet en conseil des Ministres, qui a amélioré les choses.

Mesure phare : obliger les pères, dans le cadre de familles de deux enfants, à prendre 6 mois de congé parental sur les 3 ans, sinon les 6 mois sont perdus. Et pour cela on parle désormais de « prestation partagée d'accueil de l'enfant ». Les mots n'y changeront rien : les pères ne s'arrêteront pas de travailler 6 mois, rémunérés 566 euros par mois. Seule solution pour inciter les hommes à prendre une partie du congé parental : faire une campagne de grande ampleur pour inciter au partage des tâches éducatives, réévaluer très largement la rémunération du congé parental, se mettre en route pour l'égalité salariale de sorte que le couple n'ait pas l'impression d'y perdre si l'homme s'arrête de travailler. Pour que les femmes puissent retourner dans l'emploi, il faut réduire la durée de ce congé et bâtir un service public de prise en charge de la petite enfance.

Le gouvernement dit qu'il affectera les économies ainsi réalisées à la création de 100 000 places en crèche. Mais les besoins sont estimés à 500 000. En outre, ce n'est pas l'État qui a la main mais les collectivités locales. La scolarisation des enfants de moins de 2 ans en maternelle ne peut se faire qu'en fonction des « places disponibles » alors qu'il y a des fermetures de classes et les assistantes maternelles devant accueillir 100 000 enfants supplémentaires ne pourront être extraites d'un chapeau miraculeux...

Seconde mesure choc : le recouvrement des pensions alimentaires par les caisses d'allocation familiales.

D'abord celle-ci n'est qu'une expérimentation de 3 ans qui aura lieu dans une dizaine de départements. Ensuite la procédure existe déjà. Elle est prolongée de 6 à 24 mois pour le paiement direct. En outre, il sera plus difficile aux hommes d'organiser leur insolvabilité car la Caf pourra transmettre aux femmes et aux Juges aux affaires familiales les renseignements dont elle dispose. Ces mesures sont destinées « à être généralisées à tout le territoire après évaluation ».

Question : si ces mesures sont positives et qu'il est déjà prévu de les généraliser, pourquoi ne pas le faire tout de suite ? Que cherche-t-on à évaluer face à la pauvreté organisée ?

Troisième grand chapitre, les violences. Là aussi, le projet de loi est insuffisant : l'ordonnance de protection est prolongée de 4 à 6 mois mais toujours pas destinée à toutes les femmes victimes de violences. Elle est censée être prise « dans les meilleurs délais », ce qui autorise toujours les délais extensibles. Le projet de loi met en œuvre l'éviction du conjoint violent. Ce n'est que la 4<sup>ème</sup> loi qui aborde le sujet : 26 mai 2004 sur le divorce, 4 avril 2006 sur les violences, 9 juillet 2010, aussi

sur les violences, et ce projet maintenant. Visiblement il y a des problèmes de volonté politique pour la mise en œuvre de cette mesure.

Il n'y a rien dans cette loi sur des mesures évidentes de réforme de la procédure pénale telles que le procès de Créteil d'octobre 2012 en a démontré la nécessité. Il n'y a rien non plus sur les conséquences des violences dans le cadre de l'activité professionnelle. Bref, on pourrait allonger la liste à l'infini.

Les autres mesures de la loi concernent l'attribution des marchés publics, la parité, les congés de maternité et paternité pour les professions libérales.

Ce projet de loi nous arrive en outre dans un contexte d'austérité, avec un accroissement généralisé de la pauvreté et un développement exponentiel du chômage, du à ces choix politiques. La récente réforme votée sur la flexibilité du marché du travail et celle qui se profile à l'horizon sur les retraites, en allongeant la durée de cotisation, aggraverons encore la vie des femmes. Pour y répondre, il ne faut pas rester au milieu du gué, il faut adopter une politique résolue d'égalité. Ce que ne fait pas ce timide projet de loi.

## **9 - Xavier Dor à nouveau condamné pour délit d'entrave à l'IVG au TGI de Paris - Planning Familial - CADAC - ANCIC**

Le Lundi 16 septembre, la 31<sup>ème</sup> chambre du Tribunal de Grande Instance de Paris a rendu son verdict dans le procès engagé contre Xavier DOR qui, avec d'autres opposants, s'était introduit dans les locaux du Planning Familial 75 les 25 et 26 juin 2012. L'association avait porté plainte pour « entrave à l'interruption de grossesse par pressions, menaces ou intimidation du personnel, d'une patiente ou de son entourage » délit puni par la loi à condition que les personnes puissent ou osent porter plainte.

Le Planning Familial, l'ANCIC (Association nationale des Centres d'Interruption Volontaires de Grossesse et de contraception) et la CADAC (Coordination des associations pour le droit à l'avortement et à la contraception) s'étaient constituées parties civiles à ce procès.

Cet opposant actif à l'avortement a déjà fait l'objet de comparutions et condamnations devant les tribunaux correctionnels de France pour délit d'entrave à l'IVG : car malgré la loi, il nie toujours aux femmes le droit à disposer de leur corps et d'exercer leur libre choix en matière de sexualité, de contraception et d'avortement.

Le verdict rendu aujourd'hui condamne ces agissements et réaffirme que ce droit inscrit dans la loi depuis presque 40 ans ne peut plus être bafoué sans vergogne par des opposants qui s'estiment au-dessus des lois et nuisent ainsi à la société.

Toute femme doit pouvoir avorter aujourd'hui en France, sans avoir à justifier son choix, sans culpabilisation ni stigmatisation et quelle que soit sa situation sociale, économique ou géographique. Pour cela, il est nécessaire de mettre en place des campagnes nationales d'information sur la sexualité la contraception et l'avortement comme celle initiée par le Conseil régional Ile-de-France en partenariat avec Le Planning Familial, l'Ancic et la Cadac. Cela va de pair avec le développement de centres de proximité de qualité qui permettent un accès rapide à l'avortement et la formation adaptée de professionnels-les de santé en matière de contraception et d'IVG.

Il est temps que ce droit inscrit dans la loi soit enfin légitime et cesse d'être considéré comme un droit « à part ». Les associations poursuivront leur combat pour que toute femme puisse exercer ce choix ici ou ailleurs.

## **10 - Police du «Gender»: les associations de parents d'élèves réagissent - Judith Silberfeld**

Lors de la rentrée des classes, des collectifs proches de la «Manif pour tous» ont distribué des tracts devant plusieurs écoles primaires. Dans leur viseur, l'ABCD de l'égalité, un outil pédagogique pour enseigner l'égalité homme/femme et lutter contre les discriminations en raison de

l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre dans les écoles primaires. Mais, pour la «Manif pour tous», le dessein caché de ce programme est bien plus dangereux : il s'agirait en vérité de «déconstruire la complémentarité des sexes» et d'«arracher les enfants aux déterminismes familiaux». L'ABCD de l'égalité est actuellement en cours d'expérimentation depuis la rentrée dans plusieurs académies, avant d'être appliqué à la rentrée 2014.

*Des associations embrigadées à leur insu* : Les tracts mentionnent très clairement qu'un des moyens de s'opposer à l'enseignement de l'égalité est d'adhérer aux associations de parents d'élèves. Interrogées par Yagg, deux associations explicitement mentionnées, la fédération des Parents d'élèves de l'enseignement public (Peep) et l'Association des parents d'élèves de l'enseignement Libre (Apel), se sont dites très surprises de se voir associées à cette action. La présidente de la Peep, Valérie Marty, ne cache pas son profond étonnement: «Il ne peut s'agir que d'un malentendu. Notre association est profondément apolitique, nous prônons le respect et la laïcité. Les discussions politiques n'entrent pas à l'école. Concernant l'objet de ses tracts, la mobilisation contre "la théorie du genre", nous ne rentrerons pas dans ce débat. Et si des parents d'élèves souhaitent le faire au sein de nos associations, les responsables associatifs verront qu'il s'agit d'un malentendu. Nous n'abordons que les sujets éducatifs, et toujours dans l'intérêt de l'enfant.» À l'Apel, même son de cloche: «L'association se revendique apolitique et aconfessionnelle. L'Apel refuse d'être associée de cette manière à ces actions. Nous soutenons l'enseignement catholique, mais nous ne sommes en aucun cas liées à ces collectifs.»

*Des « comité de vigilance gender »* : Désormais, la «Manif pour tous» incite les parents à devenir parent délégué de la classe de leurs enfants ou à rejoindre un «comité de vigilance Gender» et à s'immiscer auprès des équipes pédagogiques pour veiller à ce que les enseignants ne fassent pas la «promotion du genre» dans leurs classes. Comme elles l'avaient fait par le passé lors de la polémique sur un soi-disant enseignement de la «théorie du genre» dans les manuels de SVT au lycée en 2011, les organisations syndicales de l'enseignement seront présentes pour s'opposer à l'intervention de ses collectifs dans le milieu éducatif. Pour mémoire, le SNUipp-FSU, le syndicat des enseignants à l'origine de la brochure *Éduquer contre l'homophobie dès l'école primaire*, est particulièrement engagé sur le terrain de la lutte pour l'égalité des droits. Comme la Fédération des conseils de parents d'élèves (FCPE), l'organisation est membre du Collectif contre les LGBTphobies à l'école et a à ce titre participé au rapport sur la lutte contre l'homophobie et la transphobie à l'école remis au ministère de l'Éducation nationale en juillet dernier. Quant à la FCPE, qui se qualifie de «fervente défenseuse de l'éducation à la sexualité et de la lutte contre les discriminations», elle rappelait en mai dernier qu'«évoquer la notion de genre à l'école n'est pas le fruit d'une idéologie ou de théories fumeuses et [que] l'une des missions de l'école est bien d'expliquer que le genre est une construction sociale».

## **11 - « Pères perchés » ou masculinistes : les vrais chiffres - Patric Jean - Zero Macho**

La manifestation de ce dimanche a rassemblé les associations masculinistes (dites de « pères ») à Paris, certains sont montés sur le Sacré-Cœur. Il faudrait dire la vérité sur ces mouvements. Les chiffres ne sont jamais publiés intégralement.

Ces « pères » se disent lésés en ce qui concerne la garde des enfants. Or, s'agissant des dossiers de divorce, seuls 2 % se soldent par un désaccord sur la résidence des enfants, obligeant le juge à statuer (2). Dans tous les autres cas, quelle que soit la décision, elle est prise par les deux parents et personne ne peut se sentir lésé. Ces 2 % de cas litigieux entraînent ces décisions des juges des affaires familiales : 1,38 % sont majoritairement confiés à la mère ; 0,52 % sont majoritairement confiés au père ; 0,2 % sont en résidence alternée

La revendication des mouvements de « pères » ne peut donc porter que sur ce 0,86 % de différentiel de décisions en faveur des mères après divorce. Or, on estime que 3 % des enfants

sont victimes d'inceste (3). Il faut aussi y ajouter tous les autres comportements problématiques comme la violence conjugale qui touche énormément de familles avec les conséquences subies par les enfants. Autrement dit, ces chiffres démontrent que le véritable problème se pose exactement à l'inverse de ce qu'affirment les « pères perchés ». Précisément, ce que dénoncent depuis des lustres les associations de défense des mères.

Ce qui explique que les masculinistes ne représentent qu'un mouvement bruyant mais rassemblant en France quelques dizaines de personnes. Le « printemps des pères » n'a pas rassemblé cent personnes et la manifestation de ce dimanche tournait autour de ce chiffre ; que la plupart des masculinistes leaders du mouvement ont été inquiétés par la justice pour leur attitude en tant que maris et pères. L'un sera bientôt jugé pour des agressions sexuelles sur sa fille de trois ans. D'autres ont été jugés et condamnés pour violence conjugale, enlèvements, agression, harcèlement. La semaine dernière un des leaders a été arrêté (il sera jugé dans un mois) pour vol d'une voiture de police qu'il a jetée sur la grille d'une gendarmerie...

On pourrait compléter le tableau en faisant voir leurs déclarations sur les réseaux sociaux qui assument misogynie, homophobie. Faut-il rappeler que la plus grosse des organisations, « SOS Papa », a milité contre le mariage pour tous... « Cela fait quarante ans que le système judiciaire persécute la paternité. Les pères sont écartés, diffamés, évincés. », nous affirment-ils en boucle dans la presse. Il serait bon que la presse rétablisse la vérité sur ces mouvements.

## **12 - Libération, le re-père des anti-féministes**

C'est devenu une habitude, le journal Libération se fait le chancre de l'anti-féminisme. Tout d'abord en donnant la parole aux défenseurs les plus bas de gamme de l'industrie de la prostitution (Antoine, Caubère...), puis en accueillant par pages entières Marcella Iacob et ses délires nauséabonds sur le viol. Cette fois, le journal, sous la plume de Anne-Claire Genthialon, va un pas plus loin en prenant fait et cause pour les pires masculinistes français sur deux pleines pages. Selon une technique qui la déshonore, la journaliste part d'un seul cas (l'a t-elle même vérifié) pour tirer des conclusions plus qu'hasardeuses. On croit rêver.

Donc, dans cet article paru aujourd'hui sous le titre "Droit de garde, pour le meilleur et pour le père", Libé nous rapporte tous les arguments habituels des associations dites "de pères". Les pères sont en colère car il existerait une injustice systémique en ce qui concerne la garde d'enfant. On connaît leur discours. Un joli coup de pouce est ainsi donné à une manifestation que ces militants organisent dimanche à Paris.

La journaliste qui, de toute évidence, n'a aucune connaissance de l'histoire et du concept du masculinisme oublie quelques détails. Tout d'abord, un coup de fil à la préfecture lui aurait permis d'apprendre que le rassemblement a fait l'objet d'une demande d'autorisation déposée par un homme qui sera jugé dans un mois pour violence sexuelle sur sa fillette de trois ans. Même si la présomption d'innocence doit prévaloir, ce fait devrait inciter à la prudence. Surtout quand on voit cet organisateur s'exhiber nu sur internet parmi les photos de sa petite...

L'affiche de cet événement devrait également attirer l'attention. En effet, l'une des revendications est le placement automatique d'un enfant lorsque la mère accuse le père d'inceste. Un sacré bouclier pour ceux qui se sentiraient menacés. En effet, une mère qui prendrait la décision de dénoncer son conjoint incestueux se verrait ainsi séparée de ses enfants. On se demande bien pourquoi.

La revendication est à mettre en perspective avec le fameux "syndrome d'aliénation parentale" (SAP) tant défendu par les manifestants de ce week-end. Inventé par un Américain du nom de Gardner, qui professait "soyez fier d'être pédophile", le soit disant syndrome consiste à faire croire que toute femme qui dénonce un père incestueux invente ce crime pour écartier le père de la famille et le faire enfermer. Le sociologue Léo Thiers-Vidal avait montré comment ce pseudo

syndrome avait permis de faire condamner des mères en diffamation et relaxer des pères incestueux dans des cas où des enfants avaient des lésions anales... Certains pères ont d'ailleurs été condamnés plus tard pour d'autres faits de pédophilie. En attendant, les mères étaient considérées comme des menteuses proférant des "allégations mensongères".

Là aussi, un beau bouclier pour les pères violeurs : Toutes celles et ceux qui ont approché les mouvements dits de pères savent que ce combat pour la garde des enfants n'est qu'un paravent qui dissimule leur vrai combat : celui pour le droit des hommes. Il suffit de se promener sur les pages de ces associations et groupes pour y découvrir une prose violemment misogyne, homophobe et souvent anti-avortement. Faut-il rappeler que SOS Papa, officiellement la plus soft de ces officines, a ouvertement manifesté contre le mariage pour tous ?

Il faut voir aussi la vidéo qu'un des organisateurs de la manifestation de dimanche a postée partout sur les réseaux sociaux. Il s'y filme en train de harceler fièrement son ex-compagne et leur fille qui doit avoir trois ans. La mère et la petite doivent le fuir alors qu'il les poursuit de sa caméra. L'attitude d'un père aimant donc...

Mais même si l'on s'arrête à la question de la garde parentale, on ne peut que rappeler les faits. Le juge Michel Huyette (1) avait publié une analyse de milliers de dossiers il y a quelques mois. Voici ses conclusions :

\* S'agissant des dossiers de divorce, pour ce qui concerne la résidence des enfants, dans environ 50 % des affaires le divorce est un « consentement mutuel », ce qui signifie que ce sont les deux parents qui, eux-mêmes et ensemble, décident chez qui leur enfant va vivre. Il n'y a donc aucun conflit sur ce point et aucun des deux ne peut prétendre être désavantagé par rapport à l'autre ;

\* dans les autres divorces, qualifiés de « contentieux » (les 50% restants), le désaccord porte principalement sur la raison d'être du divorce et éventuellement ses conséquences matérielles et financières. En effet, même dans ces dossiers hors consentement mutuel, les parents sont d'accord sur le lieu de résidence de leur enfant dans environ 87% des cas, et majoritairement l'accord entre eux deux aboutit à une résidence au domicile de la mère. Il n'y a donc un véritable conflit entre les deux parents à propos du lieu de vie de l'enfant que dans 6,5% des divorces ;

\* Dans les dossiers dit « hors divorce », c'est-à-dire quand le JAF est uniquement saisi pour statuer à propos des enfants, dans 18 % des cas la résidence est fixée chez le parent qui le demande, en l'absence de l'autre parent qui est défaillant ;

\* Dans ces mêmes dossiers hors divorce, dans un peu plus de 59% des cas les deux parents sont d'accord sur la résidence des enfants, majoritairement au domicile de la mère. Cela signifie que les réels conflits entre père et mère autour du lieu de vie de l'enfant n'apparaissent que dans environ 22 % des dossiers ;

\* Dans ces 22 % de dossiers conflictuels, la résidence des enfants a été fixée dans 47 % des cas chez la mère, dans 26,5 % des cas chez le père, et dans 26,5 % des cas en alternance chez les deux parents ;

\* Enfin, l'analyse des dossiers montre que quand les droits de rencontre d'un parent ont été réduits, c'est à chaque fois pour des difficultés liées à son comportement (violence, alcool, stupéfiants, agressions sexuelles...) ou à cause d'une absence de logement adapté.

L'article de Libération offre donc deux pages de publicité à une manifestation d'une trentaine d'hommes dont certains, la dernière fois, portaient des symboles et calicots qui flairaient l'antisémitisme et l'antimaçonnisme chers à l'extrême droite.

Ce choix, pourtant éclairé puisque j'avais moi-même avancé tous ces éléments à la journaliste, est lourd de sens. Chacun choisit son camp. Si le compagnon de Simone de Beauvoir voyait ce qu'ils ont fait de son journal...

### 13 - Le nouveau président du CIO défend le multiculturalisme - LDIF - CLEF

Sans surprise, Thomas Bach vient d'être élu président du Comité International Olympique (CIO). Les cinq autres candidats, tous des hommes, n'ont pas fait le poids. Une seule femme, la Marocaine Nawal-El Moutawakel, qui avait envisagé de se présenter s'était finalement retirée de la course.

Avec son slogan « l'unité dans la diversité », l'objectif affiché par le nouveau président est : « le respect des différences de cultures, de sexes, d'origines sociales, de perceptions, d'attitudes et d'opinions ». Autrement dit, aux principes universels inscrits dans la Charte Olympique il préfère le relativisme culturel

Autre point sensible : la neutralité politique et religieuse de l'olympisme. Thomas Bach ne mentionne que la première, tout en introduisant une ambiguïté inquiétante, surtout compte-tenu de sa proximité avec de riches puissances du Moyen-Orient : « le sport doit être politiquement neutre, mais le sport ne peut être apolitique ».

*Un oubli : la Charte Olympique* : Le nouveau président compare les membres du mouvement olympique à un « orchestre universel » dont il serait le chef avec comme rôle « d'équilibrer les sons potentiels différents venant des diverses parties de l'orchestre pour aboutir à une mélodie harmonieuse unissant tous les instruments ». Il en oublie le plus important : le respect de la partition !, en l'occurrence, le respect des principes universels contenus dans la Charte Olympique, principes de non discrimination et de neutralité politique et religieuse.

(1) *Cinéaste et producteur, porte parole de Zéromacho, auteur du film « la domination masculine », a enquêté sur les mouvements masculinistes dès 2006.* (2) *L.Chaussebourg et D.Baux, L'exercice de l'autorité parentale après le divorce ou la séparation des parents non mariés, Rapport pour le Secrétariat général, Direction de l'Administration générale et de l'Équipement, Sous-direction de la Statistique, des Études et de*

(2) *ABCD : L'égalité femmes-hommes passe par l'égalité filles-garçon*

## INTERNATIONAL

### 14 - L'ultime combat des «femmes de réconfort» coréennes - Sébastien Falletti - lefigaro.fr

«Si j'avais su que cette lutte durerait si longtemps, je ne l'aurais pas commencée.» Kim Bok Dong esquisse un sourire sous son chapeau décati, assorti à sa petite robe aux motifs fuchsia. À 86 ans, cette rescapée de l'enfer de la conquête impériale japonaise s'est mise sur son 31, comme chaque mercredi, pour mener son dernier combat, sur le trottoir d'une petite rue du centre de Séoul, en Corée du Sud. Face à elle, l'austère ambassade du Japon, bâtiment de briques surmonté de son drapeau, ressemble à un fortin assiégé par les tours high-tech de la mégalopole sud-coréenne et la foule des manifestants. Ils sont plus d'une centaine d'activistes, chaque semaine depuis 1992, à venir demander justice pour les dizaines de milliers de Coréennes transformées en esclaves sexuelles par l'armée japonaise entre 1937 et 1945. Avant qu'il ne soit trop tard. Car Mme Kim fait partie des 62 dernières «femmes de réconfort» officiellement encore en vie en Corée du Sud, où elles s'éteignent peu à peu. Il y a trois semaines, l'une d'elles est décédée dans l'anonymat à Gwanju, au sud-ouest de la péninsule.

«Femme de réconfort», euphémisme inventé par l'armée impériale d'Hiro-Hito pour désigner le système de prostitution de masse qu'elle avait orchestré et que Tokyo refuse toujours, aujourd'hui, d'assumer: l'enrôlement de force de peut-être 200.000 jeunes filles de l'Asie colonisée, souvent adolescentes, pour satisfaire les besoins sexuels des soldats - dans l'ordre, l'hygiène et la discipline.

«À 14 ans, j'ai été kidnappée puis l'armée m'a emmenée dans tous les pays où elle faisait la guerre», raconte Kim, les yeux cachés par ses larges lunettes de soleil. Un calvaire de huit ans, au gré des conquêtes du Japon qui, durant la Seconde Guerre mondiale, étend son empire sur une grande partie de l'Asie du Sud-Est. Trimballée de camp en garnison, la petite Kim, fille de paysan, ne saura jamais quels pays elle a visités. Chaque garnison possède son «centre de délasserment» où

les soldats nippons viennent «se délasser» selon des horaires réglementés, avec la bénédiction de la hiérarchie. Hormis seulement deux jours de «repos» par mois, les «femmes de réconfort» sont corvéables à merci, et nombre succombent sur place.

«Je redoutais les dimanches, car il y avait tellement de monde. Il m'est arrivé de recevoir 27 hommes dans une journée, sans même me lever», raconte Gong Jeong Yup, 92 ans. Un esclavagisme sexuel de masse mis en place en 1937, au lendemain du massacre de Nankin, afin de donner un semblant de «respectabilité» à l'Armée impériale, dont les viols avaient été dénoncés par les puissances occidentales.

Un dossier qui pèse sur les relations Séoul-Tokyo : Coupée du monde, Kim ne sait pas, en 1945, que son pays vient d'être libéré de la colonisation implacable imposée par Tokyo depuis 1910. «Un jour, les soldats ont préparé leur paquetage et tout à coup, des militaires américains sont entrés dans le camp», se souvient la petite dame. Elle retrouve à 22 ans sa terre natale avec un destin brisé. Comme nombre de ses congénères, l'indicible épreuve l'a épuisée et l'empêchera d'avoir un enfant. Un drame qui la condamne à jamais au célibat dans la société traditionnelle de l'après-guerre.

Plus de soixante ans plus tard, cette tragédie empoisonne toujours les relations entre Séoul et Tokyo. Depuis quelques mois, le gouvernement sud-coréen hausse le ton, sous la pression des associations de défense qui ont tenu en décembre leur millième manifestation hebdomadaire et même érigé une statue devant l'ambassade nipponne. Le 1er mars, le président Lee Myung-bak fait publiquement de la résolution de ce dossier une condition à l'amélioration des relations bilatérales. Tokyo réplique que tous les différends datant de l'ère coloniale ont été réglés par un traité bilatéral conclu en 1965.

Le dossier reste tabou dans l'Archipel nippon, où des groupuscules d'extrême droite veillent à la grandeur du passé impérial et ont même tenté d'empêcher la tenue d'une exposition sur le sujet, organisée par Nikon à Tokyo. À Séoul, les ONG critiquent la prudence des autorités et plaident pour une campagne internationale afin d'arracher des excuses publiques et des compensations sonnantes et trébuchantes. Mais d'autres contentieux bilatéraux, comme la souveraineté de l'îlot de Dokdo ou la révision de livres d'histoire nippons, sont jugés plus pressants par les diplomates. Implacable, le temps fait son œuvre et le dossier risque de rejoindre les oubliettes de l'histoire, lorsque les dernières rescapées auront disparu.

## DÉBATS, CONFÉRENCES, SORTIES MILITANTES...

### **15 - « Accès à la contraception, grossesses non prévues et avortements à risques : état des lieux dans les pays du Sud » - Paris - 25 septembre**

Les deux thématiques indissociables que sont l'accès à la contraception et à l'avortement sûr et légal renvoient directement à l'agenda inachevé du programme d'action de la conférence internationale sur la population et le développement du Caire (CIPD, 1994). Si au cours des vingt dernières années, le domaine de la santé maternelle a connu des avancées notables, les progrès demeurent en revanche limités et très fragiles en matière de prévention et de prise en charge des grossesses non prévues.

Un an avant la session spéciale de l'Assemblée Générale de l'ONU sur Le Caire+20, cette conférence attire donc l'attention sur la situation de l'accès à la contraception et à l'avortement dans le monde, deux leviers indispensables à la réalisation du droit des femmes et des couples à décider librement d'avoir ou non des enfants, et le cas échéant du nombre d'enfants et de l'espacement de leurs naissances.

Deux ans avant le terme des Objectifs du Millénaire pour le développement, c'est aussi l'occasion d'insister sur le fait que ces questions sont cruciales pour atteindre un développement juste et durable.

Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des Droits des femmes et porte-parole du gouvernement nous fera l'honneur de sa présence.

*Le 25 septembre de 16h30 à 18h30 à l'Assemblée nationale - Salle Colbert, 126 rue de l'Université 75007 Paris - Inscription obligatoire par mail au plus tard le 23/09 : lucie.daniel@medecinsdumonde.net. Attention : L'accès à la salle de conférence ne sera possible que pour les personnes pré-inscrites et munies d'une pièce d'identité. Se présenter à l'accueil à partir de 16h00 en raison du temps nécessaire pour passer les contrôles de sécurité à l'Assemblée nationale.*

#### **16 - Hommage à Rita Thalmann - 3 octobre - Paris**

Monsieur Pierre Aidenbaum, Maire du 3<sup>ème</sup> arrondissement, serait heureux de vous compter parmi ses invités pour un hommage à Rita Thalmann le jeudi 3 octobre.

18h30 à 19h : accueil ;

19h10 : Présentation de la soirée par Monsieur PIERRE AIDENBAUM

19h30 20h45: Présentation par Denise Brial, Réalisatrice, et Projection du film « Rita Thalmann : jusqu'au bout du chemin », documentaire bibliographique historique, N/B et couleur , 68 mn , 21h à

22h : Table Ronde Hommage avec : Michèle Perrot, Lianne Kandel, Juliette Mincés, Alain Seksig.

22h30 : verre de l'Amitié

jeudi 3/10/13, à partir de 18h30 dans la salle des mariages de la Mairie du 3<sup>ème</sup>, 2 rue Eugène Spuller, 75003 - Paris

confirmation : [denise.brial@sfr.fr](mailto:denise.brial@sfr.fr) ; 0611612169

#### **17 - Colloque « Violences et soins : Soins des victimes/ Victimes des soins - 5 novembre - Mémoire Traumatique et Victimologie**

Ce colloque est organisé dans le cadre de la campagne et du Manifeste Violences et Soins de l'association, il a pour but :

- De faire un état des lieux sur la réalité des violences et de leurs conséquences sur la santé, et sur l'abandon où sont laissées la grande majorité des victimes, particulièrement les femmes victimes de violences sexuelles et de violences domestiques, les enfants, les personnes handicapées, les personnes âgées, et toutes les personnes en situation de vulnérabilité et de discrimination... ;

- De dénoncer le manque d'offre de soins spécialisés par des professionnels formés, ce qui représente un scandale de santé publique et une atteinte aux droits des victimes ;

- De donner la parole aux victimes pour témoigner de leurs difficultés et des violences qu'elles ont subies tout au long de leur parcours de soin ;

- De proposer des pistes pour améliorer la qualité des soins et la formation des professionnels de la santé, pour "faire en sorte qu'une victime de violences puisse s'inscrire, rapidement et sans frais, dans un protocole de soins établi selon les règles de l'art." (comme Mme Najat Vallaud Belkacem, ministre des Droits des femmes vient de l'annoncer le 3 septembre 2013 lors du colloque violences faites aux femmes : soins aux victimes, prise en charge des auteurs) ;

- De mieux informer le grand public sur les mécanismes et les conséquences psychotraumatiques des violences ;

- Et enfin de faire des propositions afin d'élaborer une véritable éthique des soins à apporter aux victimes.

Avec cette rencontre publique ouverte à tous et ayant reçu le soutien de la mairie de Bourg la Reine, l'association Mémoire traumatique et victimologie souhaite favoriser une prise de conscience plus large parmi les politiques, les professionnels et tous les citoyens, pour une meilleure implication de chacun dans ce véritable problème de santé publique.

La journée sera présidée par le prof Louis Crocq, médecin général des armées, créateur des cellules d'urgence médéco-psychologiques qui fera en ouverture l'historique de la prise en charge des victimes, et elle sera animée par Sandrine Goldschmidt.

Les personnes sourdes ou malentendantes pourront bénéficier d'une traductrice en langue des signes. Le spectacle «Pour le dire» de Camille Guillon Courtin par la compagnie Théâtre en action introduira l'après-midi. (Pour en savoir plus sur le spectacle cliquez ICI )

*Date et lieu : le 5 novembre 2013 de 9h à 18h à l'Agoreine : 63 boulevard du Marechal Joffre, 92340 Bourg la Reine. Colloque ouvert à toutes et tous, participation libre et réservation obligatoire par mail : drmsalmona@gmail.com*

**18 - Débat « Oppression des femmes étrangères ou migrantes dans le système prostitueur - Paris - 7 novembre - Rajfire - Mouvement du Nid**

Le Rajfire et le Mouvement du Nid Paris organisent une rencontre débat sur l'oppression des femmes étrangères ou migrantes dans le système prostitueur et pour présenter les revendications en matière de droit d'asile et de droit au séjour, afin de continuer à convaincre et mobiliser dans une perspective abolitionniste.

*Jeudi 7 novembre à 19h à l'AGECA (177 rue de Charonne 75011 Paris, métro Alexandre Dumas)*

## **LIVRES, CINEMA, SORTIES...**

**19 - Livre « L'Ennemi Principal » de Christine Delphy : Rencontre - Paris - 28 septembre**

A l'occasion de la nouvelle édition papier et numérique de L'Ennemi principal, Les éditions syllepse vous invitent à une rencontre avec Christine Delphy Samedi 28 septembre 17 heures au Lieu-Dit 6 rue Sorbier, 75020

**20 - Livre « Se dire lesbienne Vie de couple, sexualité, représentation de soi - Natacha Chetcuti**

Cet essai novateur et subtil est le premier livre à s'attacher à l'intimité des lesbiennes en s'appuyant sur des récits de vie aussi bien hétérosexuels que lesbiens. Décrivant les trois parcours qui mènent à la construction de soi comme lesbienne, il s'intéresse au coming out, montrant en particulier que la mise en couple est une manière privilégiée de se dire et de se révéler socialement lesbienne. S'il étudie les modalités de la rencontre et les manières d'être en couple, il tire aussi son originalité de l'analyse des "scripts sexuels" des lesbiennes et comporte en outre un très utile petit glossaire du vocabulaire lesbien.

*Petite Bibliothèque Payot, 336 pages, Prix : 9.65 €*

**21 - Spectacle « Je suis Top ! Les confidences d'une femme qui a percé le plafond de verre » - Blandine Metayer**

Après Avignon, Blandine Métayer revient à Paris dès le 7 octobre au théâtre de l'Achipel tous les lundis à 19h30. Pour la rentrée, bénéficier du tarif " Pré-vente " à 12 € au lieu de 24 € en réservant [directement sur le site.](#)

---

Coordination Française Marche Mondiale des Femmes, 25/27 rue des Envierges, 75020 Paris ;  
Tel : 0144621204 ou 06 80 63 95 25, mail : [marchfem@rezisti.org](mailto:marchfem@rezisti.org) ; site : <http://www.mmf-France>